

Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives. Pour obtenir une description des facteurs de risque et des hypothèses connexes, veuillez consulter la section Mise en garde concernant les déclarations prospectives plus loin dans ce communiqué de presse. L'information contenue dans le présent communiqué est non audité.

BCE présente ses résultats du premier trimestre de 2024

- **Croissance du BAIIA ajusté¹ consolidé de 1,1 % supérieure aux prévisions du T1, ce qui s'est traduit par une augmentation de 0,8 point de pourcentage de la marge du BAIIA ajusté², qui s'est établie à 42,7 %, attribuable à la baisse des coûts d'exploitation de 2,0 %**
- **Bénéfice net de 457 millions \$, en baisse de 42,0 %, et bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de 402 millions \$, ou 0,44 \$ par action ordinaire, en baisse de 44,6 %; bénéfice net ajusté¹ de 654 millions \$, générant un BPA ajusté¹ de 0,72 \$, en baisse de 15,3 %**
- **Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation s'élevant à 1 132 millions \$, en baisse de 9,2 %; flux de trésorerie disponibles¹ stables à 85 millions \$**
- **Poursuite de la croissance des services sans fil : nombre d'activations nettes d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles³ le plus élevé depuis 2018, en hausse de 4,5 %, à 45 247; revenu moyen par utilisateur (RMU) combiné⁴ qui demeure essentiellement stable dans un marché concurrentiel**
- **Nombre d'activations nettes d'abonnés des services Internet de détail³ le plus élevé pour un T1 depuis 2007, en hausse de 13,9 %, à 31 078; augmentation de 30,0 % des activations nettes d'abonnés des services de télé IP, à 14 174**
- **Produits liés au contenu numérique⁵ de Bell Média en hausse de 33 %, les plateformes numériques et la technologie publicitaire ayant généré une solide croissance; total des produits tirés des médias et BAIIA ajusté en baisse d'un exercice à l'autre, en raison d'un ajustement rétroactif non récurrent des produits tirés des frais d'abonnement au T1 2023**
- **Première hausse trimestrielle, d'un exercice à l'autre, des produits tirés de la publicité depuis le T4 2022**
- **Reconfirmation de tous les objectifs de l'orientation financière pour 2024**

MONTRÉAL, le 2 mai 2024 – BCE Inc. (TSX, NYSE : BCE) a présenté aujourd'hui ses résultats du premier trimestre (T1) de l'exercice 2024.

¹ Le BAIIA ajusté est un total des mesures sectorielles, le bénéfice net ajusté et les flux de trésorerie disponibles sont des mesures financières non conformes aux PCGR et le BPA ajusté est un ratio non conforme aux PCGR. Se reporter à la section *Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières* du présent communiqué pour un complément d'information sur ces mesures.

² La marge du BAIIA ajusté se définit comme le BAIIA ajusté divisé par les produits d'exploitation. Se reporter à la section *Indicateurs de performance clés* du présent communiqué de presse pour un complément d'information sur la marge du BAIIA ajusté.

³ Se reporter à la section *Indicateurs de performance clés* du présent communiqué de presse pour un complément d'information sur les unités d'abonnement (ou clients).

⁴ Le RMU se définit comme les produits externes tirés des services sans fil du secteur Bell SCT divisés par le nombre moyen d'abonnés utilisant des téléphones mobiles pour la période visée exprimé en unité monétaire par mois. Se reporter à la section *Indicateurs de performance clés* du présent communiqué de presse pour un complément d'information sur le RMU combiné. Au T1 2024, nous avons ajusté notre clientèle d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles afin d'en retirer 105 802 abonnés des services d'affaires qui ne génèrent pas ou très peu de produits.

⁵ Les produits liés au contenu numérique comprennent les produits tirés de la publicité sur les plateformes numériques, dont les sites Web, les applications mobiles, les applications sur les téléviseurs connectés et les actifs et plateformes numériques d'affichage extérieur, ainsi que de la publicité sur les plateformes d'achat numériques de Bell, de même que les produits tirés des frais d'abonnement des services directement aux consommateurs et des services de vidéo sur demande.

« Les résultats que nous présentons aujourd’hui sont le reflet de la capacité continue de l’équipe de Bell à naviguer dans un contexte de concurrence accrue et d’enregistrer des résultats d’exploitation à la hauteur de nos attentes pour le trimestre », a affirmé Mirko Bibic, président et chef de la direction de BCE et de Bell Canada.

« Bell a connu un excellent départ avec un BAIIA ajusté et une marge supérieures aux attentes, ce qui témoigne de l’accent mis par l’équipe sur l’efficacité opérationnelle et de nos efforts continus pour faire face aux pressions économiques à court terme, tout en équilibrant efficacement la croissance et la rentabilité.

Les réseaux primés de Bell et nos services de pointe sont toujours populaires auprès des Canadiens et des Canadiennes. Nous avons gagné 31 078 nouveaux abonnés nets des services Internet de détail, soit une hausse de 13,9 %, ce qui est le nombre le plus élevé des 17 dernières années pour un T1 et démontre la préférence continue de la clientèle pour la fibre optique. De plus, nous naviguons habilement dans un contexte de concurrence active dans le sans-fil, avec une hausse de 4,5 % des activations nettes des services postpayés, à 45 247, le nombre le plus élevé pour un T1 depuis 2018. Le virage numérique de Bell Média a contribué à la hausse de 33 % des produits liés au contenu numérique, les plateformes numériques et la technologie publicitaire ayant généré une forte croissance. J’ai le plaisir d’annoncer qu’il s’agit du premier trimestre de croissance des produits tirés de la publicité d’un exercice à l’autre depuis le T4 2022.

Au cours des derniers trimestres, nous avons construit des bases solides en vue de notre transition pour devenir une entreprise qui se consacre à offrir à sa clientèle les communications, les services technologiques et les médias numériques dont elle a besoin à l’heure actuelle et dont elle aura besoin dans l’avenir. »

PRINCIPAUX FAITS RÉCENTS TOUCHANT NOS ACTIVITÉS

Partenariats novateurs pour bien servir notre clientèle

Bell a annoncé s’être associée à [Google Cloud](#) pour lancer le Google Cloud Contact Center AI (CCAI) de Bell. Cette solution est destinée aux entreprises canadiennes et offre aux clients et aux agents une expérience intelligente en tirant parti d’une technologie qui intègre l’IA générative. Le CCAI de Google Cloud est soutenu par les équipes en services professionnels et services gérés de Bell et peut être intégré aux environnements de centres d’appels existants et aux centres d’appels infonuagiques de toute taille. Bell a conclu un partenariat avec Loblaw pour lancer le service [sans nom mobile](#), qui offre aux Canadiens et aux Canadiennes de nouveaux forfaits sans fil abordables et prépayés. Ce service est propulsé par PC Mobile et utilise le réseau 4G de premier plan de Bell. Les forfaits prépayés sans nom seront disponibles dans les 278 supermarchés No Frills du Canada.

Promouvoir l’expérience client

Bell MTS a reçu le prix Innovation aux [Manitoba Excellence in Customer Contact Achievement \(MECCA\) Awards](#)⁶ de 2023, et l’excellence de l’expérience client offerte par [son équipe](#) a également été reconnue lors de la remise de ces prix⁷.

Offrir le contenu le plus captivant

Le service de diffusion en continu Crave de Bell Média est devenu disponible sur [Prime Video d’Amazon](#) au Canada. Le forfait Premium sans publicités de Crave est désormais offert aux membres d’Amazon Prime directement par leur compte Prime Video, ce qui étend la portée de

Crave et facilite l'accès à son contenu bilingue. Afin d'étendre la portée et la découvrabilité de ses plateformes et de son contenu, Bell Média a également lancé dix [chaînes de télévision FAST](#), des chaînes en continu gratuites et soutenues par la publicité, en anglais et en français, disponibles dès maintenant parmi les chaînes de LG et plus tard ce printemps parmi celles de Samsung TV Plus. Le [Super Bowl LVIII](#) a été le Super Bowl le plus regardé de l'histoire et a attiré en moyenne 10 millions de téléspectateurs sur CTV, TSN et RDS, une hausse de 16 % par rapport à l'année dernière. Au total, 19 millions de Canadiens et de Canadiennes l'ont regardé, ce qui représente près de 50 % de la population du pays. Nous avons diffusé d'autres événements sportifs, tels que le tournoi [March Madness](#) 2024 de la NCAA et le [Championnat mondial féminin](#) 2024 de l'IHF, tous deux sur TSN et RDS, et le [Tournoi des Maîtres](#) 2024, sur CTV, TSN et RDS.

Mieux pour tous

Bell a été nommée par Mediacorp l'un des [employeurs les plus respectueux de l'environnement au Canada](#)⁸ pour la 8^e année de suite. Mediacorp a également reconnu Bell comme l'un des [meilleurs employeurs pour les jeunes](#)⁹ pour la 7^e année d'affilée, l'un des [meilleurs employeurs Pro-Famille](#)¹⁰ pour la 5^e année consécutive, et l'un des [meilleurs employeurs de Montréal](#)¹¹ pour la 12^e année de suite. Bell s'est hissée au premier rang des fournisseurs de services de télécommunications et au 51^e rang général dans le palmarès mondial de 2024 des [100 entreprises les plus durables de Corporate Knights](#)¹² et s'est classée au 127^e rang du palmarès 2024 [Clean200](#)¹³ qui regroupe les entreprises à l'échelle mondiale qui tirent la plus grande part de leurs produits d'exploitation de sources durables. Le *Globe and Mail* a également classé Bell au troisième rang des entreprises qui font [le plus de progrès vers la carboneutralité](#)¹⁴, ce qui la place au premier rang parmi les entreprises de télécommunications. Dans le cadre d'un partenariat de 10 millions de dollars avec la [Graham Boeckh Foundation](#) pour soutenir et étendre les initiatives d'Integrated Youth Services (IYS) à l'échelle du pays, Bell a contribué au lancement d'une [nouvelle initiative provinciale d'IYS en Nouvelle-Écosse](#) qui offrira des services gratuits en santé mentale aux jeunes de sept communautés de la province.

⁶ En mars 2024, la Manitoba Customer Contact Association, une association du secteur du service à la clientèle, a remis le prix Innovation à Bell MTS dans le cadre de ses 2023 Manitoba Excellence in Customer Contact Achievement (MECCA) Awards, car l'entreprise utilise la technologie pour améliorer l'expérience des clients et des employés.

⁷ En mars 2024, la Manitoba Customer Contact Association a remis le prix Representative of the Year à plusieurs membres de l'équipe de Bell MTS lors des prix MECCA 2023 en reconnaissance de leur contribution au service à la clientèle, à leur milieu de travail et à leur communauté.

⁸ En mars 2024, Bell a été reconnue comme l'un des employeurs les plus respectueux de l'environnement du Canada de 2017 à 2024 par Mediacorp Canada Inc., une maison d'édition qui publie des périodiques sur l'emploi et qui fait un classement compétitif organisé des 100 meilleurs employeurs au Canada. Les gagnants sont évalués et sélectionnés selon l'élaboration d'initiatives liées à la durabilité et le leadership environnemental, comparativement à d'autres employeurs du même secteur.

⁹ En janvier 2024, Bell a été reconnue comme l'un des « meilleurs employeurs pour les jeunes au Canada » de 2018 à 2024 par Mediacorp Canada Inc., qui fait un classement compétitif organisé des 100 meilleurs employeurs au Canada. Les gagnants sont évalués et sélectionnés en fonction des programmes qu'ils offrent pour attirer et retenir les jeunes membres du personnel, comparativement à d'autres employeurs du même secteur.

¹⁰ En mars 2024, Bell a été désignée comme l'un des meilleurs employeurs Pro-Famille de 2020 à 2024 par Mediacorp Canada Inc., qui fait un classement compétitif organisé des 100 meilleurs employeurs au Canada. Les gagnants sont évalués et sélectionnés selon les initiatives et les programmes offerts pour aider les membres du personnel à concilier leurs responsabilités professionnelles et familiales, comparativement à d'autres employeurs du même secteur.

¹¹ En mars 2024, Bell a été désignée comme l'un des meilleurs employeurs de Montréal de 2013 à 2024 par Mediacorp Canada Inc., qui fait un classement compétitif organisé des 100 meilleurs employeurs au Canada. Les gagnants sont évalués et sélectionnés selon les programmes progressistes et avant-gardistes qu'ils offrent dans divers domaines, par rapport aux autres organisations du même secteur.

¹² En janvier 2024, Corporate Knights Inc., une société de média et de recherche axée sur l'économie durable, a classé BCE Inc. au 51^e rang du palmarès et au premier rang de notre secteur dans son palmarès mondial des 100 entreprises les plus durables au monde de 2024. Le classement est fondé sur une évaluation de plus de 6 000 sociétés ouvertes dont le chiffre d'affaires dépasse 1 milliard \$ US. Toutes les sociétés sont notées en fonction de paramètres applicables par rapport à leurs pairs, 50 % de la pondération étant attribuée aux produits d'exploitation durables et à l'investissement durable.

¹³ En février 2024, Corporate Knights et As You Sow ont classé Bell au 127^e rang de leur palmarès annuel Clean200 2024, devant nos concurrents canadiens du secteur des télécommunications. Les sociétés sont classées en fonction de leurs produits d'exploitation « propres » et de critères sociaux et environnementaux. Les sociétés qui se taillent une place dans le palmarès Clean200 sont des chefs de file en matière de transition énergétique et placent le développement durable au centre de leurs activités.

¹⁴ En février 2024, le *Globe and Mail* a placé Bell au 3^e rang de son classement des sociétés canadiennes faisant le plus de progrès pour devenir carboneutres. Le classement est établi en fonction de la note relative à la transition vers de faibles émissions de carbone (Low-Carbon Transition Rating ou LCTR) de Sustainalytics, qui repose sur l'analyse de milliers de données. Jusqu'à maintenant, 8 000 sociétés dans le monde ont reçu une note LCTR, dont 260 sociétés ouvertes du Canada.

RÉSULTATS DE BCE

Faits saillants financiers

(en millions \$, sauf les montants par action) (non audité)	T1 2024	T1 2023	% de variation
BCE			
Produits d'exploitation	6 011	6 054	(0,7) %
Bénéfice net	457	788	(42,0) %
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	402	725	(44,6) %
Bénéfice net ajusté	654	772	(15,3) %
BAIIA ajusté	2 565	2 538	1,1 %
Bénéfice net par action ordinaire (BPA)	0,44	0,79	(44,3) %
BPA ajusté	0,72	0,85	(15,3) %
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 132	1 247	(9,2) %
Dépenses d'investissement	(1 002)	(1 086)	7,7 %
Flux de trésorerie disponibles	85	85	0,0 %

« Les résultats du T1 de BCE démontrent que nous sommes sur la bonne voie », a déclaré Curtis Millen, chef des affaires financières de BCE et de Bell Canada.

« Le BAIIA ajusté a été supérieur aux attentes, augmentant de 1,1 %, et générant une hausse de 80 points de base de la marge. Les produits tirés des services sans fil et les produits des services Internet résidentiels ont tous deux augmenté de 3 %, alimentés par le nombre d'activations nettes des services postpayés sans fil, qui a atteint un sommet pour un T1 inégalé depuis 2018, ainsi que par le nombre d'activations nettes d'abonnés des services Internet de détail le plus élevé pour un T1 depuis 2007.

Au début de l'exercice, nous avons affirmé que 2024 serait une année de transformation pour Bell. Notre situation financière demeure saine, et notre excellence opérationnelle se maintient dans une période d'intensification de la concurrence. Comme nous avons atteint nos objectifs de résultats consolidés pour le T1, je suis heureux de reconfirmer nos objectifs de l'orientation financière pour 2024. »

- Les produits d'exploitation de BCE se sont établis à 6 011 millions \$ au T1, en baisse de 0,7 % par rapport au T1 2023. Cette baisse s'explique par la diminution de 0,6 % des produits tirés des services, qui se sont élevés à 5 192 millions \$, découlant du recul de Bell Média d'un exercice à l'autre, partiellement contrebalancé par la croissance de Bell Services de communications et de technologies (Bell SCT), ainsi que par la baisse de 1,6 % des produits d'exploitation tirés des produits, qui se sont chiffrés à 819 millions \$.
- Le bénéfice net a diminué de 42,0 % pour s'établir à 457 millions \$ et le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires a totalisé 402 millions \$, soit 0,44 \$ par action, en baisse de 44,6 % et de 44,3 %, respectivement. Les baisses d'un exercice à l'autre découlent de la hausse des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres découlant principalement des initiatives de réduction des effectifs; de l'augmentation des autres charges attribuable aux pertes nettes liées à l'évaluation à la valeur de marché des dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres ainsi qu'au profit

comptabilisé au T1 2023 à la vente d'un terrain dans le cadre de notre stratégie d'optimisation des biens immobiliers ; de la hausse de la charge d'intérêts; ainsi que de l'augmentation de la dotation aux amortissements. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la diminution de l'impôt sur le résultat, la hausse du BAIIA ajusté et la baisse des charges pour pertes de valeur liée à certains espaces de bureaux que nous avons cessé d'utiliser dans le cadre de notre stratégie d'optimisation des biens immobiliers en raison de la politique de travail hybride de Bell. Le bénéfice net ajusté a diminué de 15,3 % pour se chiffrer à 654 millions \$, ce qui a entraîné une diminution de 15,3 % du BPA ajusté, qui s'est établi à 0,72 \$.

- Le BAIIA ajusté a augmenté de 1,1 % pour s'établir à 2 565 millions \$, reflétant l'augmentation de 1,7 % dans le secteur Bell SCT, contrebalancée en partie par la baisse de 11,4 % dans le secteur Bell Média. La marge du BAIIA ajusté consolidée de BCE a augmenté de 0,8 point de pourcentage pour s'établir à 42,7 %, par rapport à 41,9 % au T1 2023, en raison de l'amélioration de 2,0 % des coûts d'exploitation, reflétant la diminution des coûts liés à la programmation de Bell Média attribuable au calendrier et l'incidence favorable des diverses initiatives de réduction des coûts et des gains d'efficacité réalisés au sein des différents secteurs de la société.
- Les dépenses d'investissement de BCE ont diminué de 7,7 %, pour se chiffrer à 1 002 millions \$, par rapport à 1 086 millions \$ à l'exercice précédent, ce qui correspond à une intensité du capital¹⁵ de 16,7 %, par rapport à 17,9 % au T1 2023. La baisse d'un exercice à l'autre correspond à la réduction prévue des dépenses d'investissement et au ralentissement de la construction de notre réseau pure fibre.
- Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation de BCE se sont établis à 1 132 millions \$, en baisse de 9,2 % par rapport au T1 2023, ce qui reflète l'augmentation de l'impôt payé en trésorerie, principalement en raison du calendrier de versement des acomptes provisionnels, et la hausse des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres payés, facteurs en partie contrebalancés par la hausse des fonds provenant du fonds de roulement et l'augmentation du BAIIA ajusté.
- Les flux de trésorerie disponibles se sont élevés à 85 millions \$ et sont demeurés inchangés par rapport au T1 2023, du fait que la diminution des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, compte non tenu des coûts liés aux acquisitions et autres payés, a été compensée par la baisse des dépenses d'investissement.

¹⁵ L'intensité du capital correspond aux dépenses d'investissement divisées par les produits d'exploitation. Se reporter à la section *Indicateurs de performance clés* du présent communiqué de presse pour un complément d'information sur l'intensité du capital.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION PAR SECTEUR

Bell Services de communications et de technologies (Bell SCT)

- Le total des produits d'exploitation de Bell SCT a augmenté de 0,1 % pour s'établir à 5 375 millions \$.
- Les produits tirés des services ont augmenté de 0,5 % pour s'établir à 4 556 millions \$, ce qui découle principalement de la croissance continue de la clientèle d'abonnés des services de téléphonie mobile et d'appareils connectés et des services Internet et de télé IP de détail, de l'augmentation des ventes de solutions d'affaires aux grandes entreprises clientes et de la contribution financière provenant des acquisitions effectuées au cours de l'exercice précédent, y compris FX Innovation. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par les baisses continues liées aux services voix traditionnels, aux services de données et au service de télé par satellite; les rabais plus généreux consentis pour l'acquisition d'abonnés et la fidélisation de la clientèle et sur les forfaits de services

résidentiels par rapport au T1 de l'exercice précédent; la baisse des produits tirés des frais de dépassement de données liée à l'augmentation du nombre d'abonnés des services de téléphonie mobile optant pour des forfaits offrant des données illimitées et une capacité accrue en matière de données; ainsi que la baisse des ventes de minutes de conversations interurbaines internationales à la clientèle de gros.

- Les produits d'exploitation tirés des produits ont diminué de 1,6 % pour s'établir à 819 millions \$, en raison de la baisse des ventes d'équipements de transmission de données de télécommunications aux grandes entreprises clientes, du fait de la normalisation des volumes de ventes, comparativement à la croissance exceptionnelle du T1 2023, attribuable à la résorption des perturbations de la chaîne d'approvisionnement à l'échelle mondiale, et de la baisse des produits de La Source. Cette baisse a été en partie contrebalancée par la hausse des produits d'exploitation tirés des produits sans fil en raison de la plus grande proportion des ventes de téléphones mobiles de valeur supérieure et du calendrier des ventes d'appareils mobiles aux grandes entreprises clientes du secteur public.
- Le BAIIA ajusté de Bell SCT a augmenté de 1,7 % pour s'établir à 2 448 millions \$, ce qui a permis de dégager une augmentation de 0,7 point de pourcentage de la marge, qui est passée de 44,8 % au T1 2023 à 45,5 %. Cette hausse est attribuable à l'effet de la hausse des produits tirés des services d'un exercice à l'autre et à la réduction de 1,1 % des coûts d'exploitation reflétant la baisse du coût des produits vendus attribuable à la diminution des ventes de produits ainsi que l'incidence favorable des diverses initiatives de réduction des coûts et d'autres gains d'efficacité.
- Les activations nettes d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles¹⁶ ont totalisé 45 247, en hausse de 4,5 % par rapport à 43 289 au T1 2023, le meilleur résultat enregistré pour un T1 depuis 2018. Cette augmentation est attribuable à la hausse de 34,6 % des activations brutes d'abonnés, soutenue par la croissance démographique, l'essor continu de la 5G et l'offre à succès de forfaits de services, l'efficacité des promotions et la meilleure performance de Virgin Plus. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par l'augmentation du taux de désabonnement des abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles¹⁶, qui est passé de 0,90 % au T1 2023 à 1,21 %, ce qui rend compte de l'accroissement de la concurrence globale sur le marché et de l'intensification des offres promotionnelles par rapport à l'exercice précédent, ainsi que de la baisse de la demande des entreprises clientes attribuable au ralentissement économique et à leurs initiatives de rationalisation des coûts.
- La clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles de Bell a diminué d'un nombre net de 20 039 abonnés¹⁶ au T1 2024, alors qu'il y avait eu une perte nette de 16 654 abonnés au T1 2023. Malgré l'augmentation de 5,7 % des activations brutes, une diminution d'un exercice à l'autre a été observée, laquelle découle de la migration accrue de la clientèle vers les services postpayés et de l'augmentation du taux de désabonnement, qui est passé de 5,28 % l'an dernier à 5,74 %, ce qui est attribuable au nombre accru de désactivations d'abonnés en raison des offres promotionnelles accrocheuses et à la disponibilité du service mobile 5G sur les marques économiques de services postpayés.
- La clientèle d'abonnés utilisant des appareils mobiles de Bell totalisait 10 206 452 abonnés à la fin du T1 2024, en hausse de 3,1 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui comprend 9 362 275 abonnés des services postpayés, en hausse de 3,6 %, et 844 177 abonnés des services prépayés, en baisse de 2,1 %. Au T1 2024, nous avons ajusté notre clientèle d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles afin d'en retirer 105 802 abonnés des services d'affaires qui ne génèrent pas ou très peu de produits.

- Le RMU combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles est demeuré essentiellement inchangé, s'étant établi à 58,14 \$ au T1 2024 par rapport à 58,15 \$ au T1 2023.
- Les activations nettes d'abonnés utilisant des appareils mobiles connectés ont diminué de 6,1 % pour s'établir à 66 406 au T1 2024, malgré l'augmentation du nombre d'abonnements pour voiture connectée et la baisse des désactivations d'appareils de données, du fait de la baisse des activations d'IdO par les consommateurs et les entreprises, qui peuvent varier d'un trimestre à l'autre. La clientèle d'abonnés utilisant des appareils mobiles connectés¹⁶ totalisait 2 798 954 abonnés à la fin du T1 2024, en hausse de 11,5 % par rapport à l'exercice précédent.
- Bell a ajouté 31 078 nouveaux abonnés nets des services Internet de détail¹⁶, en hausse de 13,9 % par rapport à 27 274 au T1 2023. Ces résultats, les meilleurs pour un T1 depuis 2007, s'expliquent par l'augmentation des activations brutes de clients découlant de la forte demande de la clientèle pour les services de fibre, la pénétration du marché accrue dans la zone de couverture de ces services, l'accent mis sur les offres de forfaits de services mobiles et l'amélioration de la performance du côté des petites entreprises clientes. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la hausse des désactivations d'abonnés, imputable aux offres accrocheuses des concurrents offrant des services de câblodistribution, des services Internet sans fil fixe et des services Internet par satellite.
- Le nombre d'abonnés des services Internet de détail a totalisé 4 496 712 à la fin du T1¹⁷, en hausse de 5,1 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui comprend 3 850 abonnés acquis dans le cadre des acquisitions de petite envergure effectuées au cours du trimestre. Au T1 2024, nous avons retiré 11 645 clients utilisant les stations Turbo de notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail, car nous ne commercialisons plus ce produit activement dans notre offre de services sans fil jusqu'au domicile.
- Bell a ajouté 14 174 abonnés nets des services de télé IP de détail¹⁶, en hausse de 30,0 % par rapport à 10 899 au T1 2023, ce qui s'explique par l'augmentation des activations d'abonnés liée à l'utilisation accrue des services Internet et au succès de notre stratégie de segmentation multi-marques, y compris les activations pour l'application autonome Télé Fibe et le service de diffusion en continu Télé Fibe, qui ont atteint un sommet inégalé pour un T1 depuis leur lancement. À la fin du T1 2024, Bell desservait 2 084 516 abonnés des services de télé IP de détail¹⁷, en hausse de 4,3 % par rapport à l'exercice précédent.
- Le nombre d'abonnés du service de télé par satellite de détail n'est plus présenté à partir du T1 2024, car il ne représente plus une part importante du total des produits. Ces abonnés ont donc été retirés des abonnés des services de télé de détail, et nous ne présentons dorénavant que les abonnés des services de télé IP de détail.
- Les pertes nettes d'abonnés des SAR résidentiels de détail¹⁶ ont augmenté de 6,3 % pour s'établir à 43 911 au T1 2024, en raison de la baisse des désactivations d'abonnés. Le nombre d'abonnés des SAR résidentiels de détail de Bell s'établissait à 1 977 706 abonnés¹⁷ à la fin du T1 2024, en baisse de 7,8 % par rapport à l'exercice précédent.

Bell Média

- Les produits d'exploitation de Bell Média ont diminué de 7,1 % pour s'établir à 725 millions \$ au T1 2024 en raison d'une diminution d'un exercice à l'autre des produits tirés des frais d'abonnement, principalement attribuable à un ajustement rétroactif favorable au T1 2023 lié à un contrat conclu avec un distributeur canadien de services de télé, qui a été en partie contrebalancée par la hausse des produits tirés de la publicité.

- Les produits tirés de la publicité ont augmenté de 1,6 % du fait de la hausse des ventes d'un exercice à l'autre pour la diffusion du Super Bowl LVIII, de la forte croissance de la publicité numérique et de l'amélioration de la performance des secteurs de l'affichage extérieur et de la radio. Cette hausse a eu lieu malgré la faible demande des annonceurs dans le secteur de la télévision traditionnelle en raison de la conjoncture économique défavorable et des reports de nouveau contenu scénarisé découlant de la grève des scénaristes d'Hollywood en 2023.
- Les produits tirés des frais d'abonnement ont diminué de 13,8 %, principalement en raison de l'ajustement rétroactif favorable du T1 2023 qui a été mentionné précédemment.
- Les produits totaux liés au contenu numérique ont augmenté de 33 %, en raison de la forte croissance de la publicité numérique découlant de la place de marché de publicité programmatique de Bell Média, où l'augmentation de l'utilisation de l'outil de gestion stratégique des audiences (SAM), un outil de vente, a fait considérablement augmenter les dépenses des annonceurs ce trimestre, ainsi qu'en raison de la formule d'abonnement à Crave soutenue par la publicité et des services Télévision adressable.
- Le BAIIA ajusté a diminué de 11,4 % pour se chiffrer à 117 millions \$, ce qui a généré une baisse de 0,8 point de pourcentage de la marge qui s'est établie à 16,1 %, en raison de la diminution d'un exercice à l'autre des produits d'exploitation. Les coûts d'exploitation se sont améliorés de 6,2 %, ce qui découle de la baisse des coûts liés à la programmation télé, en raison des reports attribuables à la grève des acteurs et des scénaristes d'Hollywood en 2023; des initiatives de restructuration mises en place au cours de l'exercice précédent en raison du contexte économique et du cadre réglementaire des diffuseurs défavorables; et de l'élimination des droits de licence de la partie II du CRTC en avril 2023.
- TSN est demeurée le réseau sportif numéro un au Canada et la chaîne de télé spécialisée la plus regardée au T1 2024; RDS est demeurée la première chaîne de télé spécialisée hors nouvelles de langue française.
- Bell Média s'est classée au premier rang pour le nombre de téléspectateurs sur un jour entier dans tout le marché de la télé spécialisée dans le divertissement et payante de langue française.

¹⁶ Se reporter à la section *Indicateurs de performance clés* du présent communiqué de presse pour un complément d'information sur le taux de désabonnement et les unités d'abonnement (ou clients).

¹⁷ Au T2 2023, la clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail, des services de télé IP de détail et des SAR filaires résidentiels de détail de Bell a augmenté de 35 080 abonnés, de 243 abonnés et de 7 458 abonnés, respectivement, à la suite d'acquisitions de petite envergure.

DIVIDENDE SUR ACTIONS ORDINAIRES

Le conseil d'administration de BCE a déclaré un dividende trimestriel de 0,9975 \$ par action ordinaire, payable le 15 juillet 2024 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 14 juin 2024.

PERSPECTIVES POUR 2024

BCE a confirmé les objectifs de son orientation financière pour 2024, tels qu'ils ont été présentés le 8 février 2024 :

	Résultats pour 2023	Orientation pour 2024
Croissance des produits	2,1 %	0 % – 4 %
Croissance du BAIIA ajusté	2,1 %	1,5 % – 4,5 %
Intensité du capital	18,6 %	Moins de 16,5 %

Croissance du BPA ajusté	(4,2) %	(7) % – (2) %
Croissance des flux de trésorerie disponibles	2,5 %	(11) % – (3) %
Dividende sur actions ordinaires annualisé	3,87 \$	3,99 \$

Nous avons l'intention de réduire considérablement nos dépenses d'investissement en 2024, ce qui résulte directement des politiques du gouvernement fédéral et entraînera un ralentissement de l'expansion du réseau pure fibre et une réduction des dépenses dans les secteurs hautement réglementés. Nous nous attendons à ce que l'augmentation de la charge d'intérêts, la hausse de la dotation aux amortissements et la diminution des profits à la vente de biens immobiliers entraînent une baisse du BPA ajusté en 2024. En 2024, nous nous attendons également à ce que la hausse des indemnités de départ liées aux initiatives de restructuration de l'effectif, la hausse des intérêts payés et la baisse des fonds provenant du fonds de roulement fassent diminuer les flux de trésorerie disponibles.

Veuillez consulter la section Mise en garde concernant les déclarations prospectives plus loin dans ce communiqué pour obtenir une description des principales hypothèses sur lesquelles repose l'orientation financière 2024 de BCE, ainsi que des principaux facteurs de risque connexes.

TÉLÉCONFÉRENCE À L'INTENTION DES ANALYSTES FINANCIERS

BCE tiendra une téléconférence à l'intention de la communauté financière afin de traiter de ses résultats du T1 2024, le jeudi 2 mai, à 8 h (heure de l'Est). Les journalistes sont invités à y assister à titre d'auditeurs seulement. Pour y assister, veuillez composer le numéro sans frais 1-844-933-2401 ou le 647-724-5455. Une reprise sera disponible jusqu'à minuit le 1^{er} juin 2024 au 1-877-454-9859 ou au 647-483-1416 (composez le code d'identification 3828464 #). La conférence téléphonique fera également l'objet d'une webdiffusion en direct sur le site Web de BCE, à [Téléconférence sur les résultats de BCE pour le T1 2024](#).

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES

BCE utilise diverses mesures financières pour évaluer son rendement. Certaines de ces mesures sont calculées conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS ou PCGR), tandis que d'autres n'ont pas de définition normalisée en vertu des PCGR. Nous croyons que nos mesures financières conformes aux PCGR, lues conjointement avec les mesures financières ajustées non conformes aux PCGR et les autres mesures financières, permettent aux lecteurs de mieux comprendre comment la direction évalue le rendement de BCE.

Le *Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières* (le Règlement 52-112) prescrit les obligations d'information qui s'appliquent aux mesures financières suivantes :

- mesures financières non conformes aux PCGR;
- ratios non conformes aux PCGR;
- total des mesures sectorielles;
- mesures de gestion du capital;
- mesures financières supplémentaires.

La présente rubrique fournit une description et un classement des mesures financières définies dans le Règlement 52-112 que nous utilisons dans le présent communiqué de presse pour expliquer nos résultats financiers, et, dans le cas des mesures financières supplémentaires, une explication de ces mesures est fournie lorsqu'il en est fait mention pour la première fois dans le présent communiqué de presse si le libellé des mesures financières supplémentaires n'est pas suffisamment descriptif.

Mesures financières non conformes aux PCGR

Une mesure financière non conforme aux PCGR est une mesure financière utilisée pour décrire notre performance financière, notre situation financière ou nos flux de trésorerie passés ou futurs prévus et, en ce qui concerne sa composition, elle exclut un montant compris dans la mesure financière la plus directement comparable présentée dans les états financiers consolidés de base de BCE ou encore inclut un montant non compris dans cette mesure. Nous sommes d'avis que les mesures financières non conformes aux PCGR reflètent nos résultats d'exploitation courants et permettent aux lecteurs de comprendre le point de vue de la direction et l'analyse de notre rendement.

Les mesures financières non conformes aux PCGR que nous utilisons dans le présent communiqué de presse pour expliquer nos résultats sont décrites ci-après, et nous présentons des rapprochements avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus directement comparables.

Bénéfice net ajusté – Le bénéfice net ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR qui n'a pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Par conséquent, il est peu probable qu'il soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons le bénéfice net ajusté comme le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires avant les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, les pertes nettes (profits nets) lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, les pertes nettes (profits nets) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, les pertes nettes (profits nets) sur placements, les coûts liés au remboursement anticipé de la dette, la perte de valeur d'actifs et les activités abandonnées, déduction faite de l'impôt et des PNDPC.

Nous utilisons le bénéfice net ajusté et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure, entre autres, pour évaluer la performance de nos activités avant l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des pertes nettes (profits nets) lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des pertes nettes (profits nets) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, des pertes nettes (profits nets) sur placements, des coûts liés au remboursement anticipé de la dette, de la perte de valeur d'actifs et des activités abandonnées, déduction faite de l'impôt et des PNDPC. Nous excluons ces éléments parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires est la mesure financière conforme aux normes IFRS la plus directement comparable.

Le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et du bénéfice net ajusté sur une base consolidée.

(en millions \$)

	T1 2024	T1 2023
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	402	725
Éléments de rapprochement :		
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	229	49
Pertes nettes (profits nets) lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres	90	(18)
Pertes nettes sur placements	6	-
Perte de valeur d'actifs	13	34
Impôt lié aux éléments de rapprochement ci-dessus	(85)	(18)
Participations ne donnant pas le contrôle (PNDPC) au titre des éléments de rapprochement susmentionnés	(1)	-
Bénéfice net ajusté	654	772

Flux de trésorerie disponibles – Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure financière non conforme aux PCGR qui n'a pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Par conséquent, il est peu probable qu'ils soient comparables à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons les flux de trésorerie disponibles comme les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite des rentrées de trésorerie provenant des activités abandonnées, des coûts liés aux acquisitions et autres payés, qui comprennent les coûts importants liés aux litiges, et du financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite, moins les dépenses d'investissement, les dividendes sur actions privilégiées et les dividendes payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC. Nous excluons les rentrées de trésorerie provenant des activités abandonnées, les coûts liés aux acquisitions et autres payés et le financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Nous considérons les flux de trésorerie disponibles comme un important indicateur de la solidité financière et de la performance de nos activités. Les flux de trésorerie disponibles indiquent le montant de trésorerie disponible pour verser des dividendes sur les actions ordinaires, rembourser la dette et réinvestir dans notre société. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent les flux de trésorerie disponibles pour évaluer une entreprise et ses actifs sous-jacents et pour évaluer la solidité financière et la performance de ses activités. Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sont la mesure financière conforme aux normes IFRS la plus directement comparable.

Le tableau suivant présente un rapprochement des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et des flux de trésorerie disponibles sur une base consolidée.

(en millions \$)

	T1 2024	T1 2023
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 132	1 247
Dépenses d'investissement	(1 002)	(1 086)
Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées	(46)	(55)
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC	(14)	(21)
Coûts liés aux acquisitions et autres payés	15	-
Flux de trésorerie disponibles	85	85

Ratios non conformes aux PCGR

Un ratio non conforme aux PCGR est une mesure financière présentée sous la forme d'un ratio, d'une fraction, d'un pourcentage ou d'une représentation similaire et dont une ou plusieurs composantes sont des mesures financières non conformes aux PCGR.

Le ratio financier non conforme aux PCGR que nous utilisons dans le présent communiqué de presse pour expliquer nos résultats est décrit ci-après.

BPA ajusté – Le BPA ajusté est un ratio non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Par conséquent, il est peu probable qu'il soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons le BPA ajusté comme le bénéfice net ajusté par action ordinaire de BCE. Le bénéfice net ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus de détails sur le bénéfice net ajusté, voir la section *Mesures financières non conformes aux PCGR* ci-dessus.

Nous utilisons le BPA ajusté et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent ce ratio, entre autres, pour évaluer la performance de nos activités avant l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des pertes nettes (profits nets) lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des pertes nettes (profits nets) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, des pertes nettes (profits nets) sur placements, des coûts liés au remboursement anticipé de la dette, de la perte de valeur d'actifs et des activités abandonnées, déduction faite de l'impôt et des PNDPC. Nous excluons ces éléments parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Total des mesures sectorielles

Un total de mesures sectorielles est une mesure financière qui correspond à un total partiel ou à un total de deux secteurs à présenter ou plus et qui est présenté dans les notes des états financiers consolidés de base de BCE.

Le total des mesures sectorielles que nous utilisons dans le présent communiqué de presse pour expliquer nos résultats est décrit ci-après, et nous présentons un rapprochement avec la mesure financière conforme aux normes IFRS la plus directement comparable.

BAIIA ajusté – Le BAIIA ajusté est un total des mesures sectorielles. Nous définissons le BAIIA ajusté comme les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation, comme il est présenté dans les états consolidés du résultat net de BCE.

La mesure financière conforme aux normes IFRS la plus directement comparable est le bénéfice net.

Le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice net et du BAIIA ajusté sur une base consolidée.

(en millions \$)

	T1 2024	T1 2023
Bénéfice net	457	788
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	229	49
Amortissement des immobilisations corporelles	946	918
Amortissement des immobilisations incorporelles	316	283
Charges financières		
Charges d'intérêts	416	344
Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(16)	(27)
Perte de valeur d'actifs	13	34
Autres charges (produits)	38	(121)
Impôt sur le résultat	166	270
BAIIA ajusté	2 565	2 538

Mesures financières supplémentaires

Une mesure financière supplémentaire est une mesure financière qui n'est pas présentée dans les états financiers consolidés de BCE et qui est, ou est destinée à être, présentée périodiquement pour représenter la performance financière, la situation financière ou les flux de trésorerie passés ou futurs prévus.

Une explication de ces mesures est fournie lorsqu'il en est fait mention pour la première fois dans le présent communiqué de presse si le libellé des mesures financières supplémentaires n'est pas suffisamment descriptif.

INDICATEURS DE PERFORMANCE CLÉS (IPC)

Nous utilisons la marge du BAIIA ajusté, le RMU combiné, l'intensité du capital, le taux de désabonnement et les unités d'abonnement (ou clients ou SAR) afin d'évaluer les progrès accomplis à l'égard de nos impératifs stratégiques. Ces indicateurs de performance clés ne sont pas des mesures comptables et pourraient ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Certaines déclarations faites dans le présent communiqué constituent des déclarations prospectives. Ces déclarations comprennent, sans s'y limiter, des déclarations concernant l'orientation financière de BCE (ce qui inclut les produits des activités ordinaires, le BAIIA ajusté, l'intensité du capital, le BPA ajusté et les flux de trésorerie disponibles), le dividende sur actions ordinaires annualisé de BCE pour 2024, les perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques de BCE, ainsi que d'autres déclarations qui ne renvoient pas à des faits historiques. Habituellement, les termes comme *hypothèse*, *but*, *orientation*, *objectif*, *perspective*, *projet*, *stratégie*, *cible*, *engagement* et d'autres expressions semblables, ainsi que les temps et les modes comme le futur et le conditionnel de certains verbes tels que *viser*, *s'attendre à*, *croire*, *prévoir*, *avoir l'intention de*, *planifier*, *chercher à* et *aspirer à*, permettent de repérer les déclarations prospectives. Toutes ces déclarations prospectives sont faites conformément aux « dispositions refuges » prévues dans les lois canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières et dans la loi américaine *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*.

Les déclarations prospectives, du fait même de leur nature, font l'objet de risques et d'incertitudes intrinsèques et reposent sur plusieurs hypothèses, tant générales que précises, donnant lieu à la possibilité que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives et que nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques ne soient pas atteints. Ces déclarations ne représentent pas une garantie de la performance ni des événements futurs, et nous mettons en garde le lecteur contre le risque que représente le fait de s'appuyer sur ces déclarations prospectives. Les déclarations prospectives qui figurent dans le présent communiqué décrivent nos attentes en date du 2 mai 2024 et, par conséquent, pourraient changer après cette date. Sauf dans la mesure où les lois applicables en matière de valeurs mobilières l'exigent, nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué, même à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements ou de l'occurrence d'événements futurs, ni pour toute autre raison. Nous envisageons régulièrement des opérations potentielles comme des acquisitions, des cessions, des fusions, des regroupements d'entreprises, des investissements, des monétisations, des coentreprises ou d'autres transactions, qui pourraient être importantes. Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet potentiel de telles transactions ou d'éléments exceptionnels qui pourraient être annoncés ou survenir après le 2 mai 2024. L'incidence financière de ces transactions et de ces éléments exceptionnels peut s'avérer complexe et dépend de faits particuliers à chacun d'eux. Nous ne pouvons donc décrire de manière significative l'incidence prévue ni la présenter de la même façon que les risques connus touchant nos activités. Les déclarations prospectives qui figurent dans le présent communiqué sont présentées dans le but d'aider les investisseurs et les autres parties à comprendre certains éléments clés de nos résultats financiers prévus ainsi que nos objectifs, priorités stratégiques et perspectives commerciales, et à mieux comprendre le contexte dans lequel nous prévoyons exercer nos activités. Le lecteur est donc mis en garde contre le fait que cette information pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

Hypothèses importantes

Les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse reposent sur un certain nombre d'hypothèses relatives à l'économie, au marché, à l'exploitation et à la finance formulées par BCE, notamment, sans s'y limiter, les hypothèses qui suivent.

Hypothèses relatives à l'économie canadienne

Nos déclarations prospectives reposent sur certaines hypothèses concernant l'économie

canadienne. Plus particulièrement, nous nous sommes appuyés sur les hypothèses suivantes :

- une amélioration de la croissance économique, étant donné la plus récente estimation de la Banque du Canada en ce qui concerne la croissance de 1,5 % du produit intérieur brut canadien pour 2024, ce qui représente une hausse par rapport à l'estimation précédente de 0,8 %;
- une inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC) qui ralentit, mais qui demeure élevée, la politique monétaire contribuant à réduire les pressions inflationnistes;
- un allègement des conditions sur le marché de l'emploi;
- une augmentation des dépenses des consommateurs découlant principalement de la croissance solide de la population;
- une croissance des investissements des entreprises soutenue par la diminution de l'incidence des dernières hausses des taux d'intérêt, l'assouplissement de la situation financière et la croissance globale de l'économie;
- des taux d'intérêt qui demeurent aux niveaux élevés observés actuellement ou près de ces niveaux;
- une augmentation de la population en raison de la hausse de l'immigration;
- un dollar canadien qui devrait se maintenir près de son niveau actuel. Toute nouvelle fluctuation pourrait être tributaire de l'incidence de la vigueur du dollar américain, des taux d'intérêt et des variations des prix des marchandises.

Hypothèses relatives au marché canadien

Nos déclarations prospectives reflètent également diverses hypothèses relatives au marché canadien. En particulier, nous avons formulé les hypothèses relatives au marché suivantes :

- l'intensité accrue de la concurrence dans le marché résidentiel, le marché d'affaires et le marché de gros des services sur fil et sans fil;
- une hausse, à un rythme toutefois moins rapide, du taux de pénétration du secteur du sans-fil;
- un effritement du marché des services de connectivité pour les services voix et données, dans la foulée de la migration de la clientèle d'affaires vers des solutions de télécommunications à plus faible prix ou des services par contournement offerts par des concurrents;
- le marché publicitaire canadien dans le secteur de la télévision et de la radio traditionnel qui connaît un ralentissement reflétant les tendances du marché publicitaire mondial, une amélioration étant attendue à moyen terme, même s'il reste difficile de prévoir le moment exact où elle aura lieu et son rythme;
- la diminution de la clientèle d'abonnés des entreprises de distribution de radiodiffusion (EDR) provoquée par l'intensification de la concurrence découlant du lancement constant de plateformes de diffusion en continu de vidéo sur demande par abonnement (VSDA) et de l'expansion des agrégateurs de services par contournement.

Hypothèses relatives à notre secteur Bell SCT

Nos déclarations prospectives reposent également sur les hypothèses relatives aux activités d'exploitation internes suivantes en ce qui concerne notre secteur Bell SCT :

- l'augmentation de notre part du marché des ajouts nets d'abonnés des services utilisant des téléphones mobiles dans le sans-fil pour les exploitants nationaux;
- l'accroissement de l'intensité de la concurrence et des activités promotionnelles dans toutes les régions et tous les segments de marché;
- la poursuite de l'expansion et du déploiement du réseau sans fil 5G et du réseau sans fil 5G+, tout en offrant une couverture et une qualité concurrentielles;

- la poursuite de la diversification de notre stratégie de distribution, en mettant l'accent sur l'accroissement des transactions directes avec le consommateur et en ligne;
- en date du rapport de gestion annuel 2023 de BCE, nous avons présenté notre hypothèse indiquant un ralentissement de la croissance du RMU combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles. Actuellement, notre hypothèse indique la baisse du RMU combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles, en raison des pressions concurrentielles sur les prix plus élevées que prévu qui se sont intensifiées progressivement au cours du premier trimestre de 2024 et qui se sont maintenues depuis la période de vente saisonnière plus intense au T4 2023;
- l'adoption continue par la clientèle d'affaires de solutions évoluées 5G, 5G+ et Internet des objets (IdO);
- l'accroissement de la disponibilité des combinés sans fil et la stabilité des prix des appareils et des marges connexes;
- la poursuite du déploiement du réseau de fibre permettant la connexion directe d'un plus grand nombre de foyers et d'entreprises dans la zone de couverture des services sur fil, mais à un rythme plus lent qu'au cours des exercices 2020 à 2023;
- la croissance continue du nombre d'abonnés des services Internet et de télé IP de détail;
- l'accentuation de la substitution technologique par le sans-fil et les services Internet;
- l'accent soutenu mis sur l'offre de forfaits de services résidentiels et familiaux à l'intention de la clientèle des services mobiles et Internet;
- la migration continue des grandes entreprises clientes vers les systèmes sur IP;
- les pressions continues de la concurrence visant à modifier les prix dans nos marchés d'affaires et de gros;
- le maintien de l'intensité de la concurrence dans nos marchés des petites et des moyennes entreprises, les câblodistributeurs et d'autres entreprises de télécommunications continuant de cibler la clientèle d'affaires;
- la mise à l'épreuve des catégories de produits qui génèrent habituellement des marges élevées par l'offre, en croissance au Canada, de services sur demande des grands fournisseurs mondiaux de solutions d'affaires pour la transmission de la voix et de données au moyen de services en nuage et par contournement;
- l'adoption plus généralisée par les abonnés des services par contournement entraînant la réduction des forfaits télé;
- la consommation croissante des services de télé par contournement et de vidéo en continu sur demande ainsi que la multiplication des appareils, comme les tablettes, qui exigent une bande passante très élevée, ce qui nécessitera un niveau d'investissements constant;
- la réalisation d'économies de coûts du fait de l'efficacité opérationnelle découlant de notre zone de couverture du réseau de fibre au moyen de connexions directes, des changements liés aux comportements des consommateurs et à l'innovation au chapitre des produits, de l'adoption du numérique, des améliorations des produits et des services, de l'expansion des fonctions libre-service, des investissements dans de nouveaux centres d'appels et dans le numérique, d'autres améliorations au chapitre de l'expérience en matière de service à la clientèle, de la réduction du nombre de postes de cadre, notamment à la suite de départs naturels et de départs à la retraite, et de la réduction des taux contractuels des fournisseurs;
- l'absence d'incidence défavorable significative de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle découlant de modifications ou de l'application de la réglementation sur nos activités liées aux services de communications et de technologies.

Hypothèses relatives à notre secteur Bell Média

Nos déclarations prospectives reposent également sur les hypothèses relatives aux activités d'exploitation internes suivantes en ce qui concerne notre secteur Bell Média :

- des produits liés au contenu numérique totaux qui devraient refléter la mise à profit continue de notre outil de gestion stratégique des audiences (SAM) télévisuelles et des plateformes d'achats (plateforme côté demande), l'expansion du service de télévision adressable (ATV), ainsi que la croissance du nombre d'abonnés aux services de diffusion directement aux consommateurs qui devrait contribuer à la mise en œuvre de notre stratégie des médias numériques d'abord;
- la mise à profit de données internes pour améliorer le ciblage, la prestation de services publicitaires, y compris une expérience de visionnement personnalisée, et l'attribution;
- la croissance continue des coûts du contenu média pour obtenir de la programmation de qualité;
- l'exploitation continue de Crave grâce à une offre de contenu optimisée, à l'amélioration de l'expérience utilisateur et à l'élargissement de la distribution;
- un soutien continu de la programmation originale en français privilégiant les plateformes numériques comme Crave, Noovo.ca et iHeartRadio, pour mieux servir notre clientèle francophone en lui offrant une expérience numérique personnalisée;
- la capacité d'acquérir et de produire avec succès des émissions à cotes d'écoute élevées et du contenu différencié;
- l'établissement et le maintien d'ententes stratégiques relativement à l'approvisionnement en contenu sur tous les écrans et toutes les plateformes;
- l'absence d'incidence défavorable significative de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle découlant de modifications ou de l'application de la réglementation sur nos activités dans notre secteur des médias.

Hypothèses financières relatives à BCE

Nos déclarations prospectives reposent également sur les hypothèses financières internes suivantes concernant BCE pour 2024 :

- un coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi estimatif d'environ 215 millions \$;
- un rendement net au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi estimatif d'environ 70 millions \$;
- une dotation aux amortissements d'environ 5 000 millions \$ à 5 050 millions \$;
- des charges d'intérêts d'environ 1 650 millions \$ à 1 700 millions \$;
- des intérêts payés d'environ 1 750 millions \$ à 1 800 millions \$;
- un taux d'imposition moyen effectif d'environ 25 %;
- des participations ne donnant pas le contrôle d'environ 60 millions \$;
- des cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi d'environ 55 millions \$;
- des paiements en vertu de régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi d'environ 60 millions \$;
- des impôts payés (déduction faite des remboursements) d'environ 700 millions \$ à 800 millions \$;
- un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de BCE d'environ 912 millions;
- un dividende sur actions ordinaires annuel de 3,99 \$ par action.

Hypothèses sous-tendant le maintien prévu de la suspension des cotisations à la plupart de nos régimes de retraite en 2024

Nous avons posé les hypothèses principales suivantes qui sous-tendent le maintien prévu de la suspension des cotisations à la plupart de nos régimes de retraite en 2024 :

- au moment opportun, la situation de capitalisation de nos régimes de retraite à prestations définies correspondra à des excédents évalués sur une base de continuité et les ratios de

solvabilité demeureront supérieurs aux exigences minimales prévues par la loi pour une suspension des cotisations pour les composantes prestations définies et cotisations définies, selon ce qui s'applique;

- aucune détérioration importante de la situation financière de nos régimes de retraite à prestations définies en raison d'une diminution du rendement des placements ou des taux d'intérêt;
- l'absence de pertes actuarielles importantes découlant d'autres événements, comme un litige ou un changement dans les lois, les réglementations ou les normes actuarielles.

Les hypothèses ci-dessus, bien qu'elles soient considérées comme raisonnables par BCE en date du 2 mai 2024, pourraient se révéler inexactes. Par conséquent, nos résultats réels pourraient différer de façon importante des attentes exprimées dans le présent communiqué de presse.

Risques importants

Les principaux facteurs de risque, en conséquence desquels nos hypothèses et nos estimations pourraient être inexactes et les résultats ou les événements réels pourraient différer de façon significative de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans nos déclarations prospectives, y compris notre orientation financière 2024, sont énumérés ci-après. La réalisation de nos déclarations prospectives, y compris notre capacité à atteindre nos résultats financiers cibles pour 2024, dépend essentiellement de la performance de notre entreprise qui, à son tour, est assujettie à de nombreux risques. Par conséquent, le lecteur est prié de noter que les risques qui suivent pourraient avoir une incidence défavorable importante sur nos déclarations prospectives. Ces risques comprennent, sans s'y limiter : l'effet négatif de la conjoncture économique défavorable, y compris un risque de récession, l'inflation élevée, l'augmentation des taux d'intérêt et la volatilité des marchés des capitaux et des marchés financiers, et l'incidence négative connexe sur les dépenses des entreprises et des consommateurs ainsi que sur la demande de nos produits et services; l'effet négatif du contexte défavorable lié aux événements géopolitiques; les initiatives, les procédures et les décisions réglementaires ainsi que les consultations gouvernementales et les positions gouvernementales qui nous nuisent et qui influent sur nos activités, notamment en ce qui a trait à l'accès obligatoire aux réseaux, aux ventes aux enchères de spectre, à l'imposition de codes de conduite à l'égard des consommateurs, à l'approbation d'acquisitions, à l'octroi de licences de radiodiffusion et de spectre, aux exigences relatives à la propriété étrangère, aux obligations liées à la protection de la vie privée et à la cybersécurité et au contrôle du piratage des droits d'auteur; l'incapacité à mettre en œuvre des cadres de conformité améliorés et à respecter les obligations légales et réglementaires; un règlement défavorable des litiges; l'intensité de l'activité de nos concurrents et l'incapacité à réagir efficacement à la dynamique concurrentielle en pleine évolution; le rythme de substitution technologique et la présence d'autres fournisseurs de services qui contribuent aux perturbations et à la désintermédiation dans chacun de nos secteurs d'activité; l'évolution des habitudes de la clientèle et l'expansion des services en nuage et par contournement et autres solutions; les pressions sur le marché de la publicité découlant de la conjoncture économique, de la fragmentation et des services numériques non traditionnels ou mondiaux; l'augmentation des coûts du contenu et les obstacles à notre capacité à acquérir ou à concevoir du contenu de premier plan; la hausse du taux de pénétration d'Internet et des téléphones intelligents au Canada; l'incapacité à faire évoluer et à transformer nos réseaux, nos systèmes et nos activités au moyen de technologies de prochaine génération tout en aplanissant notre structure de coûts, y compris l'incapacité de faire la transition d'une société de télécommunications traditionnelle à une société de services technologiques et de médias numériques et de répondre aux attentes de la clientèle en ce qui a trait aux produits et à l'expérience en matière de service à la clientèle; l'incapacité à créer une expérience client

positive; l'incapacité à protéger nos actifs corporels et incorporels contre des événements comme des atteintes à la sécurité de l'information, l'accès ou l'entrée non autorisés, des incendies et des catastrophes naturelles; l'incapacité à mettre en place un cadre de gouvernance des données efficace; l'incapacité à attirer, à perfectionner et à conserver une équipe diversifiée et talentueuse capable de faire avancer nos impératifs stratégiques et notre transformation en une société de haute technologie; l'incidence négative sur le moral et l'engagement des membres du personnel des réductions de personnel, des réductions de coûts ou des restructurations et de la diminution du niveau de priorité attribué aux initiatives de transformation découlant des réductions de personnel, des réductions de coûts ou des restructurations; l'incapacité à gérer adéquatement les préoccupations de santé et de sécurité; les interruptions de travail et les pénuries de main-d'œuvre; le risque que nous puissions devoir engager des dépenses d'investissement importantes afin de fournir une capacité supplémentaire et de réduire la congestion sur nos réseaux; les interruptions de service ou les pannes en raison de défaillances ou de ralentissements de réseau; les événements liés à la fonctionnalité de nos réseaux, de nos systèmes de technologies de l'information (TI), de notre équipement et de nos autres installations, ainsi que notre capacité à les protéger, à les tester, à les maintenir, à les remplacer et à les mettre à niveau; l'incapacité d'autres entreprises de télécommunications sur lesquelles repose la prestation de nos services, à effectuer les tests, la maintenance, les remplacements ou les mises à niveau prévus et appropriés de leurs réseaux, de leur équipement et d'autres installations, ce qui pourrait entraîner une interruption de nos activités, notamment par suite de défaillances du réseau ou d'autres infrastructures; la complexité de nos activités et de nos systèmes de TI et l'incapacité à mettre en œuvre ou à maintenir des processus et des systèmes de TI très performants; les risques liés au matériel en orbite et les autres risques opérationnels auxquels sont exposés les satellites utilisés pour fournir notre service de télé par satellite; l'incapacité à accéder à des sources de capital adéquates et à générer des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation suffisants pour répondre à nos besoins de liquidités, financer les dépenses d'investissement et soutenir la croissance planifiée; l'impossibilité de garantir que des dividendes seront déclarés ou que le dividende sur actions ordinaires sera majoré par le conseil d'administration de BCE; l'incapacité à réduire les coûts et à évaluer adéquatement les priorités en matière d'investissement, ainsi que toute augmentation imprévue de coûts; l'incapacité à gérer les différents risques de crédit, de liquidité et de marché; l'incapacité à faire évoluer nos pratiques afin d'effectuer un suivi et un contrôle efficaces des activités frauduleuses; des impôts nouvellement exigés ou plus élevés découlant de l'adoption de nouvelles lois fiscales ou de modifications apportées aux lois fiscales existantes ou à leur interprétation, et l'incapacité à prévoir l'issue des audits gouvernementaux; l'incidence d'un certain nombre de facteurs sur nos états financiers et nos estimations; la volatilité des obligations au titre des prestations de retraite et la hausse des cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à la retraite; notre dépendance aux tiers fournisseurs, aux impartiteurs et aux consultants qui nous fournissent de façon ininterrompue les produits et services dont nous avons besoin; la défaillance de nos processus de sélection, de gouvernance et de surveillance des fournisseurs, y compris notre gestion du risque lié aux fournisseurs en ce qui a trait à la sécurité, à la gouvernance des données et à l'approvisionnement responsable; la qualité de nos produits et de nos services et la mesure dans laquelle ils peuvent comporter des défauts ou ne pas être conformes aux normes et aux règlements gouvernementaux applicables; les risques de réputation et l'incapacité à tenir compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) de façon pertinente dans notre stratégie d'affaires et nos activités; l'incapacité à prendre les mesures appropriées pour nous adapter aux répercussions environnementales actuelles et émergentes, y compris les changements climatiques; les pandémies, épidémies et autres risques pour la santé, y compris les préoccupations en matière de santé relatives aux émissions de radiofréquences par des appareils et des équipements de communications sans fil; l'incapacité à gérer adéquatement les enjeux sociaux; l'incapacité à

développer et à mettre en œuvre suffisamment de pratiques de gouvernance d'entreprise; l'incidence négative de divers facteurs internes et externes sur notre capacité à atteindre nos objectifs ESG, y compris, sans s'y limiter, ceux liés à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la diversité, à l'équité, à l'inclusion et à l'appartenance.

Nous prévenons le lecteur que la liste de facteurs de risque qui précède n'est pas exhaustive et que d'autres facteurs pourraient avoir une incidence défavorable sur nos résultats. Nous encourageons les investisseurs à lire également le rapport de gestion annuel de 2023 de BCE daté du 7 mars 2024 et le rapport de gestion du premier trimestre de 2024 de BCE daté du 1^{er} mai 2024 pour obtenir plus de détails au sujet de certains des facteurs de risque et hypothèses mentionnés et d'autres facteurs de risque et hypothèses, déposés par BCE auprès des autorités des provinces canadiennes en valeurs mobilières (disponible à [Sedarplus.ca](https://www.sedarplus.ca)) et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (disponible à [SEC.gov](https://www.sec.gov)). Ces documents sont également disponibles à [BCE.ca](https://www.bce.ca).

À propos de BCE

Plus grande entreprise de communications du Canada¹⁸, BCE offre des services évolués d'Internet à large bande, sans fil, de télévision, de médias et de communications d'affaires. Pour en savoir plus, visitez les sites [Bell.ca](https://www.bell.ca) ou [BCE.ca](https://www.bce.ca).

Dans le cadre de [Mieux pour tous](https://www.bell.ca/mieux-pour-tous), nous investissons dans l'amélioration du présent et de l'avenir en soutenant la prospérité sociale et économique de nos collectivités. Parmi nos initiatives, Bell Cause pour la cause fait la promotion de la santé mentale au Canada par des campagnes nationales de sensibilisation et de lutte contre la stigmatisation, comme la Journée Bell Cause pour la cause, et par le versement de dons importants pour les soins et l'accès communautaires, la recherche et les initiatives en milieu de travail à l'échelle du pays. Pour en savoir plus, visitez le site [Bell.ca/Cause](https://www.bell.ca/Cause).

¹⁸ En fonction du total des revenus et du total combiné de connexions clients.

Questions des médias :

Ellen Murphy
media@bell.ca

Questions des investisseurs :

Thane Fotopoulos
514 870-4619
thane.fotopoulos@bell.ca